

Constaté suivant la Loi, par Nous, Officier de l'Etat-Civil de la ville de Liège, soussigné, duquel Acte il a été donné lecture.

F. Hamus *R. Giroules*

Freiguenne

N^o **456** Du *vingt* deuxième jour du mois de *février* l'an mil huit cent nonante-neuf, à *deux heures et quart*.

ACTE DE DÉCÈS de *Marie Henriette Wathon*, sans profession,

décédée à Liège, le *vingt-un* de ce mois à *six* heures

du matin, rue du *Héry*, 43, née le *quinze août* mil huit cent *quarante-huit*, à Liège, y domiciliée rue *Grande Bèche*, 62, veuve de *Jean Pierre Gerten* épouse de *Cornéil Hubert Hulders*, mineur, fille de *Nicolas Mathieu Wathon* et de *Anne Françoise Remy*, décédés.

Sur la déclaration de *Noël Henrion*, gendre, âgé de *vingt trois ans*, armurier, et de *Louis Requies*, âgé de *trente-huit ans*, mineur, domiciliés à Liège, qui ont signé /.

Constaté suivant la Loi, par Nous, Officier de l'Etat-Civil de la ville de Liège, soussigné, duquel Acte il a été donné lecture.

Henrion *Requies*

Freiguenne